

AVIS AU PUBLIC

Enquêtes de commodo et incommodo Établissements classés

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la demande de l'Immobilière Windhof II S.A. afin d'obtenir

l'autorisation d'exploiter sur le site du centre logistique « Catus Windhof », à L-8399 Windhof, 3, rue des Trois Cantons, les établissements classés suivants :

- **un chantier d'excavation autre que dans la roche d'un volume de 33.200 m³**
- **un parking couvert ouvert pour 814 emplacements de véhicules**

a été accordée par arrêté 1/24/0625 du 10 septembre 2025 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



François Meisch
Secrétaire communal ff



Pia Godelet-Bissen
Bourgmestre ff